



République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 26 OCTOBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 20 Octobre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,
Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL *procuration*, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Geneviève NIER

Date d'affichage : 28 OCT. 2021

OBJET : MODIFICATIONS DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE COPPONEX ET DE CRÉATION D'UNE MICRO-CRÈCHE LOTS N° 2 - 3 ET 13

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le 28 OCT. 2021 

ID : 074-247400112-20211026-D_2021_108-DE

2021-108 COMMANDE PUBLIQUE/MODIFICATIONS DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE COPPONEX ET DE CRÉATION D'UNE MICRO-CRÈCHE LOTS N° 2 - 3 ET 13

MODIFICATIONS DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE COPPONEX ET DE CRÉATION D'UNE MICRO-CRÈCHE LOTS N° 2 - 3 ET 13

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2020-82 du 30 juillet 2020, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer les marchés publics pour les travaux d'extension du groupe scolaire de la commune de Copponex et de création d'une micro-crèche. Cette opération est assurée en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de COPPONEX pour un montant initial total de travaux de 1 341 714,54 € HT, soit 1 610 057,45 € TTC (900 692,93 € HT pour la CCPC / 441 021,61 € HT pour la commune de COPPONEX).

Il expose que des modifications du programme de travaux sont intervenues à la demande de la Commune de Copponex (lot n°3 Charpente - Couverture - Zinguerie). De même, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires pour l'installation de la cuve de gaz et du compteur afférent (lot n°13 Chauffage -Sanitaire).

Monsieur le Président fait savoir que l'Assemblée a approuvé lors de sa dernière réunion une modification n°1 par avenant pour l'entreprise JACQUET S.A.S. titulaire du lot n°2 Gros œuvre. Il ressort du montant initialement approuvé (23 888,85 € HT) que celui-ci résultait de quantités de travaux estimatives non validées. Après vérification, le montant des travaux supplémentaires s'élève à 25 151,84 € HT. Aussi, l'entreprise a demandé à revoir cet avenant, en accord avec le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. A cela s'ajoutent d'autres travaux liés à la construction d'une 8^e classe et du préau.

Monsieur le Président indique que l'ensemble de ces prestations nouvelles, induisant des plus-values, implique la passation de modifications de marchés publics sous forme d'avenants pour 3 lots.

En l'occurrence, les modifications de marchés publics représenteraient au total une augmentation de 45 994,89 € HT (55 193,87 € TTC). La répartition de cette plus-value s'effectue comme suit :

- Lot n°2 Gros œuvre - Titulaire : JACQUET S.A.S. Montant des travaux supplémentaires : 40 668,59 € HT, soit une augmentation de 12,52 % du montant initial du lot
- Lot n°3 Charpente - Couverture - Zinguerie - Titulaire : S.A.S. LP CHARPENTE. Montant des travaux supplémentaires : 2 197 € HT, soit une augmentation cumulée avec la modification n°1 de 9,95 % du montant initial du lot
- Lot n°13 Chauffage - sanitaire - Titulaire : S.A.R.L. FLUID'AIR. Montant des travaux supplémentaires : 3 129,30 € HT, soit une augmentation de 1,69 % du montant initial du lot

Les projets d'avenants et leurs annexes relatives au descriptif des travaux modificatifs de chaque lot sont joints à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 27/10/2021

Reçu en préfecture le 27/10/2021

Affiché le 28 OCT. 2021 SLO

ID : 074-247400112-20211026-D_2021_108-DE

2021-108 COMMANDE PUBLIQUE/MODIFICATIONS DU MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE COPPONEX ET DE CREATION D'UNE MICRO-CRECHE LOTS N°2 - 3 ET 13

Monsieur le Président explique qu'en application de la délibération du 30 juillet 2020 susvisée, seul le Conseil peut l'habiliter à signer les modifications de marchés publics ayant une incidence financière en plus-value sur cette opération. Il invite donc l'Assemblée à examiner ces dossiers.

**Le Conseil communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **ABROGE** la délibération du Conseil communautaire n°2021-95 du 28 septembre 2021 en ce qu'elle approuve la modification initiale n°1 du lot n°2 Gros œuvre, dont est titulaire l'entreprise JACQUET S.A.S, pour un montant supplémentaire de 23 888,85 € HT

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, les modifications de marchés publics par avenants en plus-value pour les lots ci-après :
 - Lot n°2 Gros œuvre pour un montant supplémentaire de 40 668,59 € HT
 - Lot n°3 Charpente - Couverture - Zinguerie pour un montant supplémentaire de 2 197 € HT
 - Lot n°13 Chauffage - sanitaire pour un montant supplémentaire de 3 129,30 € HT

Acte certifié exécutoire le
Le Président
Xavier BRAND





MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 - AVENANT

A. Identification des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : marchespublics@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Travaux d'extension du groupe scolaire de la Commune de Copponex et de création d'une micro-crèche
Lot n°2 Gros œuvre

Réf. : 2020-TRA-01

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique)

Titulaire du marché public :

JACQUET S.A.S.
901, rue de l'Ange
01100 BELLIGNAT
Tél : 04 74 81 25 25
@ : contact@jacquetbtp.fr
SIRET : 307 711 572 00023

Montant initial du marché public :
324 823,79 € HT, soit 389 788,55 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public en vue de la réalisation d'une 8^e classe et d'un préau.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **40 668,59 € HT, soit 48 802,31 € TTC.**

La présente modification représente donc une augmentation de 12,52 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **365 492,38 € HT, soit 438 590,86 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,

L'acheteur,
Le Président

Signature et cachet

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A _____, le



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 2 - AVENANT

A. Identification des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : marchespublics@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Travaux d'extension du groupe scolaire de la Commune de Copponex et de création d'une micro-crèche
Lot n° 3 Charpente - Couverture - Zinguerie

Réf. : 2020-TRA-01

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique)

Titulaire du marché public :

S.A.S. LP CHARPENTE
1 783 Route de l'Arny
74350 ALLONZIER LA CAILLE
Tél : 04 50 27 15 92
@ : accueil@lpcharpente.com
SIRET : 489 320 747 00020

Montant initial du marché public :
151 883,30 € HT, soit 182 259,96 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	08/10/2021	164 805,73 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires suivants :

- Remplissage des celliers en bandes de Fundermax à la place de carrelats douglas ;
- Remplissage de la clôture, du portail et des rangements en bandes de Fundermax à la place de carrelats douglas.

Le détail technique et financier des travaux supplémentaires figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **2 197 € HT, soit 2 636,40 € TTC.**

La présente modification cumulée à la modification n° 1 représente donc une augmentation de 9,95 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **167 002,73 € HT, soit 200 403,28 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,

Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 - AVENANT

A. Identification des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : marchespublics@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Travaux d'extension du groupe scolaire de la Commune de Copponex et de création d'une micro-crèche
Lot n° 13 Chauffage -Sanitaire

Réf. : 2020-TRA-01

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande publique)

Titulaire du marché public :

S.A.R.L. FLUID'AIR
20, rue de Sansy
Seynod
74600 ANNECY
Tél : 04 50 63 21 99
@ : fluidair@wanadoo.fr
SIRET : 487 512 840 00017

Montant initial du marché public :
184 941,58 € HT, soit 221 929,90 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires suivants :

- Raccordement de la cuve gaz ;
- Remplacement de vannes d'isolement ;
- Fourniture d'un compteur de chaleur.

Le détail technique et financier des travaux supplémentaires figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **3 129,30 € HT, soit 3 755,16 € TTC.**

La présente modification représente donc une augmentation de 1,69 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **188 070,88 € HT, soit 225 685,06 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,

L'acheteur,
Le Président

Signature et cachet

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de la modification au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.